



Droit de lotir particulier / sci

Par **juridico_old**, le **19/11/2007** à **23:42**

Bonjour,

le droit de lotir peut-il être accordé à un particulier?

Si la réponse est négative, quelles sont les obligations majeures d'un lotisseur?

La TVA est-elle payée uniquement après vente ou bien est-elle exigible au moment de l'achat par la SCI ?

Merci par avance pour votre réponse.